



**TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT**

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 11 AVRIL 2023

L'An deux mille vingt-trois et le 11 du mois d'avril (11.04.2023) à 15 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 4 avril 2023, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°04/2023-08 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Nombre de membres en exercice : 20, soit 655 voix	
Nombre de membres présents : 11 soit 338 voix	M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 2 soit 116 voix	M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme PIZZINI, M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE
Nombre de membres absents excusés : 7 soit 201 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. COUSI Vincent (Délégué titulaire), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. WEILL Michel (Délégué titulaire)
Quorum : 328 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme Catherine BOURDONCLE

Pour le vote du compte administratif, le Comité syndical élit son président de séance, en la personne de M. Thierry DELBREIL, 1^{er} Vice-Président du syndicat, qui prend la parole et présente le compte administratif.

M. Jean-Michel BAYLET, président du syndicat, se retire et ne participe pas au vote.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son article L1612-12 ;
 Vu le budget primitif 2022 du budget principal M57 et les décisions modificatives s'y rapportant ;
 Vu que les écritures du Comptable (Payeur Départemental) pour l'exercice 2022 sont en concordance avec la gestion de l'ordonnateur ;
 Vu le compte de gestion du comptable 2022 pour le budget principal ;
 Vu l'état des restes à réaliser de l'exercice 2022 sur le budget principal M57 ;
 Considérant que les comptes de l'exercice clos 2022 peuvent être constatés, avec mention des restes à réaliser ;
 Vu la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du compte administratif 2022 du budget principal M57 ;

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Pour l'exercice 2022, les résultats du compte administratif, conformes au compte de gestion du Payeur Départemental sont les suivants :

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	RECETTES	84 755,04	507 737,32	592 492,36
	DEPENSES	94 431,30	445 271,88	539 703,18
RESULTAT DE L'EXERCICE		- 9 676,26	62 465,44	52 789,18

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	RECETTES	32 930,09	148 314,81
	DEPENSES	0,00	0,00

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT DE CLOTURE		23 253,83	210 780,25

		Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	RECETTES	138 041,40	0,00
	DEPENSES	138 900,00	0,00

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
RESULTAT NET CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	22 395,23	210 780,25

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal M57 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **VOTE** les résultats de l'exercice 2022 qui sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2022 du Payeur Départemental.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **13 AVR. 2023**

Fait à Montauban, le 11 avril 2023

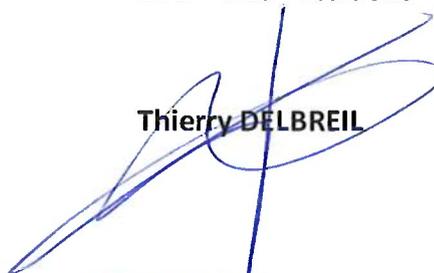
Et de la publication le **18 AVR. 2023**

La Secrétaire de séance

Le 1^{er} Vice-Président

Catherine BOURDONCLE

Thierry DELBREIL



**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Aménagement**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN Cedex
Siret : 200 061 257 00016 - Ape : 8411Z

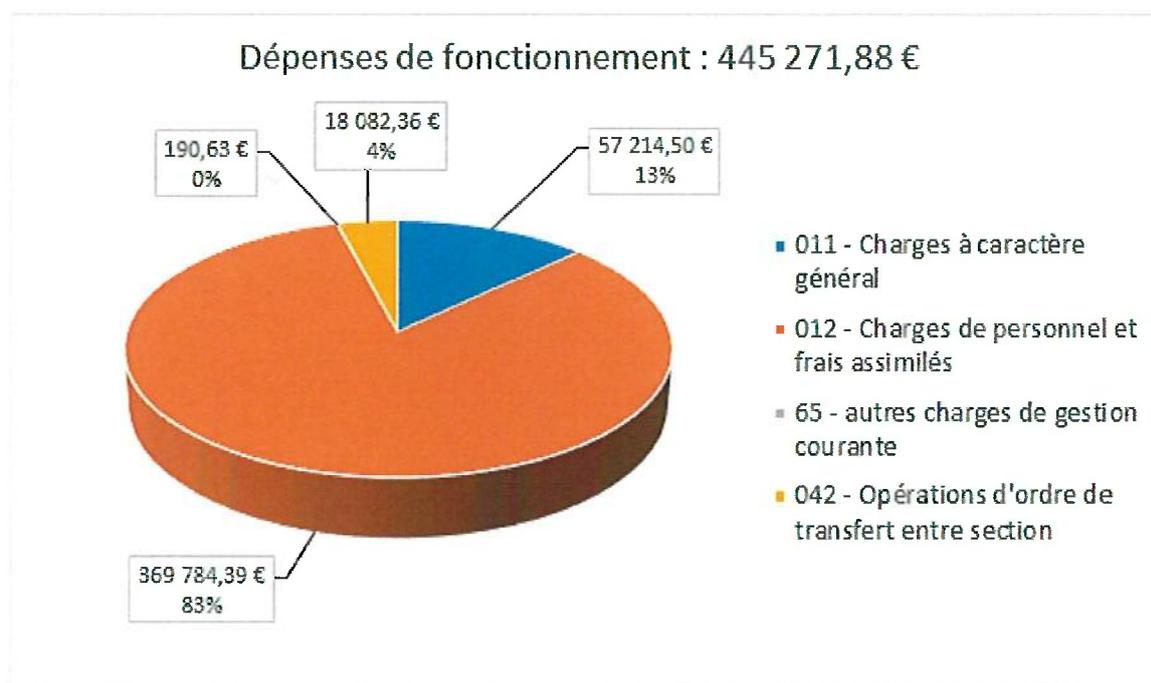
Annexe à la délibération n° 04/2023-08

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du compte administratif-
Budget principal M57 – exercice 2022

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe) prévoit désormais d'annexer au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la collectivité.

Les résultats du compte administratif 2022 du budget principal se présentent comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT



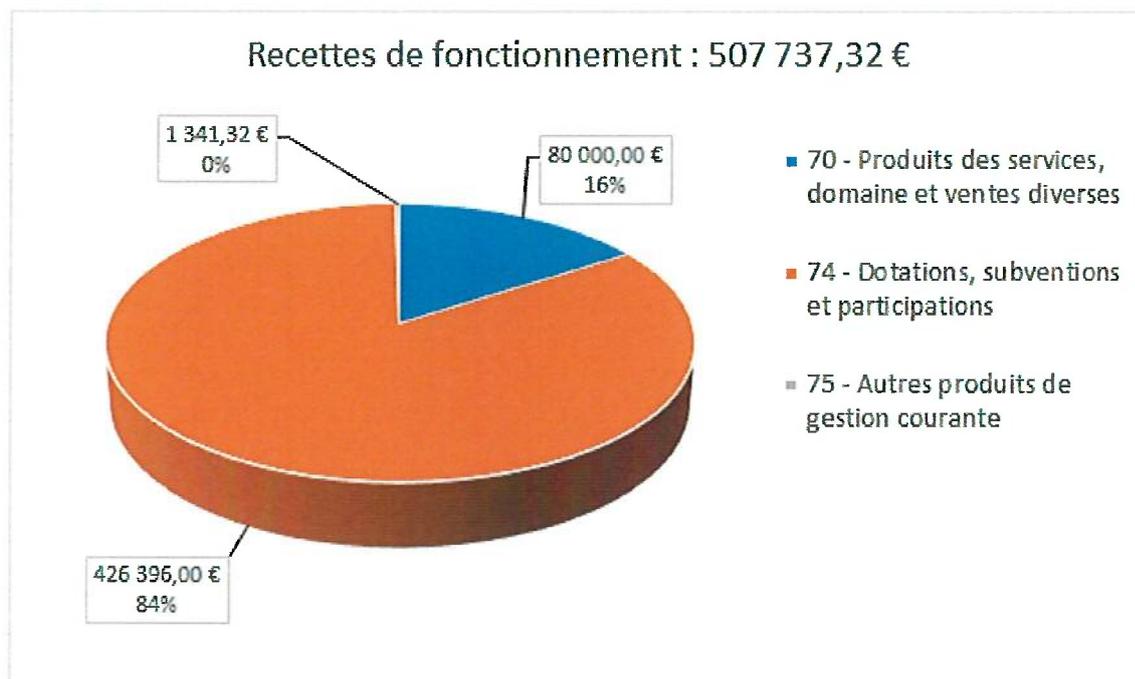
Les dépenses de personnel représentent le premier poste de dépenses de la collectivité, soit 83 % des dépenses de fonctionnement en 2022, pour 6 agents en fonction.

Les charges à caractère général sont stables par rapport à l'année précédente (13 %). Permettant d'assurer le fonctionnement classique de la structure, elles sont composées, entre autres, de frais de locations immobilières et mobilières, des frais de maintenance, de fournitures, d'assurances... et également de frais de communication liés au programme de déploiement de la fibre sur le territoire.

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023

Le poids des amortissements dans le budget principal, bien qu'ayant augmenté par rapport à l'exercice précédent, reste faible (4 % des dépenses de fonctionnement) et correspond à l'amortissement du matériel informatique, téléphonique, d'un vidéoprojecteur, d'un nouveau copieur, de logiciels informatiques, d'un véhicule de fonction et autres immobilisations corporelles nécessaires au bon fonctionnement du Syndicat.

A noter que l'amortissement de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, acquise par le syndicat pour ses membres, a commencé en 2022.

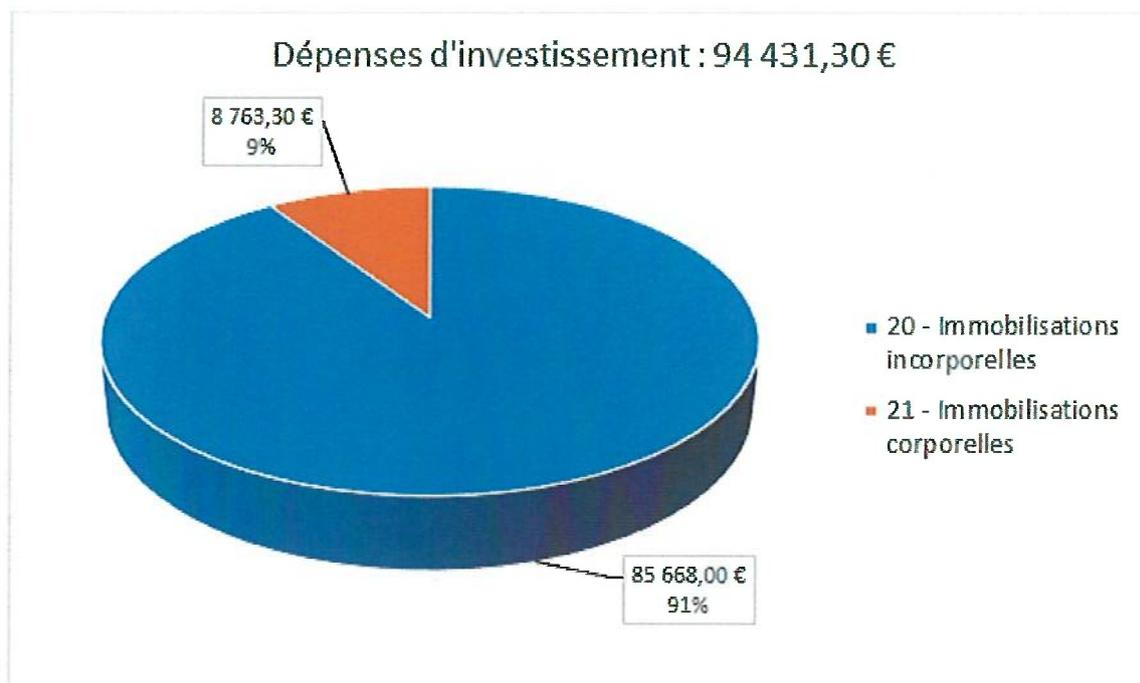


Les recettes de fonctionnement du budget principal reposent essentiellement sur la **participation des membres**, à hauteur de 84 % (284 264 € du Département, 142 132 € des intercommunalités et communes membres).

Les « **produits des services, domaine et vente** » correspondent au versement de 80 000 € du budget annexe vers le budget principal pour la prise en charge d'une partie des frais de personnel en charge du contrôle de la DSP. Le part de cette recette dans le budget représente 16%, en corollaire de la redevance de contrôle versée par le délégataire au syndicat en recettes d'exploitation du budget annexe.

Enfin, le reliquat de recettes provient de récupération de part agent (FNCSPT, chèques lire, chèques vacances...)

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

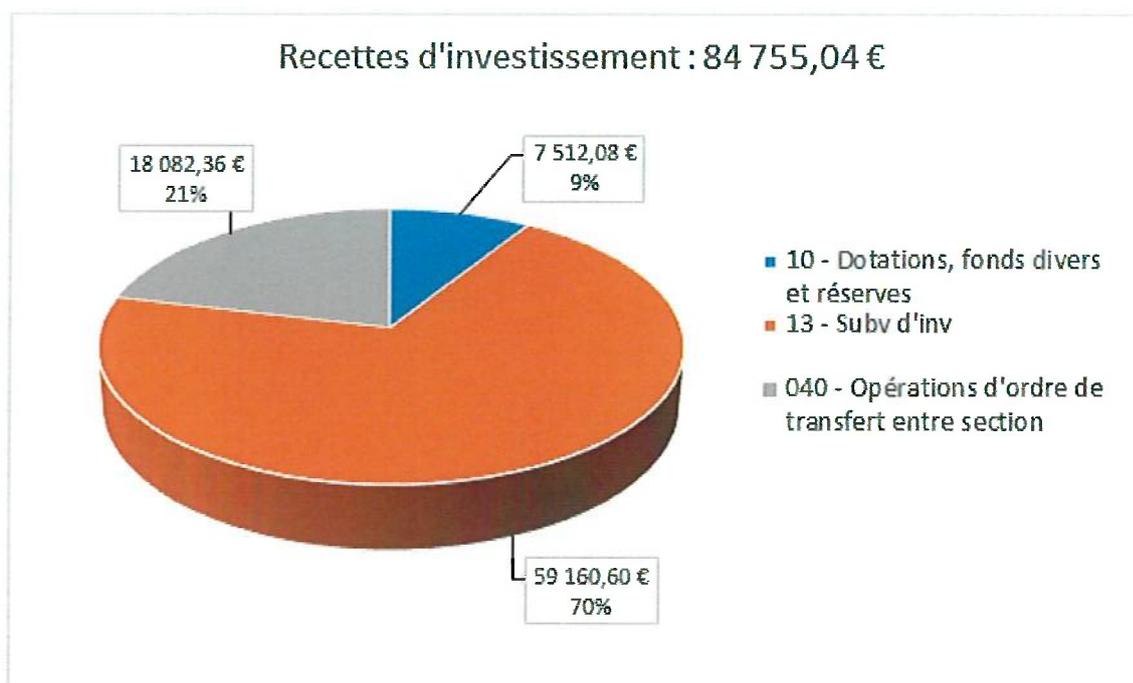


Les dépenses d'investissement réalisées en 2022 correspondent :

- au titre des **immobilisations incorporelles** : au paiement d'une partie de la solution de stockage et de sauvegarde mutualisée, qui sera mis à disposition des membres du syndicat dès 2023, ainsi qu'à des frais de publication.

- au titre des **immobilisations corporelles** : à l'acquisition de matériels informatiques et de téléphones portables pour les agents.

Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement
Comité syndical du 11 avril 2023



Les recettes d'investissement ont été couvertes à hauteur de 9 % par les **dotations, fonds divers et réserves**, soit par 7512,08 € de FCTVA.

On retrouve ensuite **l'amortissement des biens** à hauteur de 18 082,36 €, soit 21 % des recettes d'investissement (pendant du chap 042 en dépenses de fonctionnement).

Enfin, 70 % des recettes proviennent cette année du versement d'un 1er acompte du plan France Relance au titre du financement du bouquet de services (solution de stockage et de sauvegarde mutualisée) mis à disposition par le syndicat à ses membres.

AR Préfecture

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL M57

Identifiant unique de l'acte : 082-200061257-20230411-042023070809-BF

Numéro d'acte : 042023070809

Date de décision : 11/04/2023

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / do budgétaires (et délibérations correspondantes))

Fichier acte : SYNDICAT_MIXTE_TARN_ET_GARONNE_AMENAGE scellé.xml

Fichier(s) annexes(s) : 04 2023 08 Approbation CA 2022 du Budget Principal V
04 2023 08 note synthétique CA 2022 M57.pdf
feuille de signature CA 2022 - BP M57.pdf
04 2023 07 Approbation CG 2022 M57.pdf
Pages II-1 et II-2 du CG.pdf
RAR 2022 BP M57.pdf
04 2023 09 Affectation resultats 2022 M57.pdf

Collectivité émettrice : TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT

Acte transmis par : Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte : 13/04/2023 14:42:29

Date de réception de l'AR : 13/04/2023 14:53:24